

Mesdames, Messieurs les Députés La République en Marche Assemblée Nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Paris le 20 juillet 2017

## Mesdames, Messieurs les Députés

Vous allez délibérer sur une des propositions majeures du Président de la République, annoncée lors de la campagne électorale. Il est question de la moralisation de la vie publique et de la vie politique.

La proposition de Loi énoncée à ce sujet dès le début de la mandature par Monsieur François BAYROU alors Garde des Sceaux, reprise par Madame Nicole BELLOUBET qui lui succède, est une attente très forte de nos concitoyens, que ce soit en tant qu'individus, citoyens mais également professionnels.

Cette nouvelle Assemblée Nationale, dont vous êtes les élus, ne doit pas restreindre le champ de la moralisation de la vie publique comme politique au risque de décevoir la grande majorité de la population qui en a assez de découvrir, privilèges et abus dans de nombreux domaines, voire de subir contraintes et oppressions contraires à l'esprit même de la République des Droits de l'Homme, et qui souhaitent que cela cesse.

Nous avons pris acte du concept par lequel a été définie une juridiction d'exception en citant la Cour de Justice de la République et partageons ce principe républicain que toute personne doit être jugée par une seule et même justice, y compris pour tout ministre ayant commis un délit.

Nous ne pouvons que valider ce principe de la disparition de la Cour de Justice de la République au fait qu'elle est une juridiction d'exception à la condition que toutes les juridictions d'exception disparaissent du paysage de notre Démocratie.

Pour rappel, mêmes les tribunaux militaires ont été supprimés au profit de la Justice de la République.

Or il reste encore des tribunaux d'exception. Ce sont les ordres professionnels et plus spécifiquement leurs chambres disciplinaires.

Il est anti démocratique et anti républicain que de laisser les pouvoirs de constater des soi-disant délits et qu'ils soient jugés par une seule et même entité qui souvent est, par ses membres, partie prenante et régulièrement incompétente.

Supprimer les ordres professionnels qui ont régulièrement montré leurs comportements iniques indignes du pays des Droits de l'Homme c'est affirmer une justice, égalitaire pour tous, juste et équitable, fondée sur des faits et non sur des ressentis et des convenances.

Cela s'inscrit parfaitement dans cette grande ambition affichée de moralisation de la vie politique et publique tant attendue avec un arrêt immédiat des privilèges et avantages que s'octroient nombre de personnes qui pour beaucoup profitent également d'un abus de position dominante pour ne pas dire de pouvoir en se comportant comme des hobereaux issus de pratiques moyenâgeuses.

De plus, vous ne pouvez ignorer que les ordres professionnels sont critiqués massivement, tant pour leurs abus que pour leur inutilité et surtout car ils sont en totale contradiction avec une République et une Démocratie comme les nôtres.

A de nombreuses reprises les actualités ont relayé les frasques des différents ordres professionnels et de nombreux autres méfaits sont étouffés.

En conséquence de ce que sont ces structures ordinales, contraires à l'esprit même de la Déclaration des Droits de l'Homme et dans la perspective de cette moralisation de la vie publique et politique tant attendue, nous demandons, à défaut de l'abrogation des lois sur l'existence des ordres professionnels, promise depuis François MITTERRAND et reprise par tous les socialistes avant l'élection de Monsieur François HOLLANDE en 2012, la suppression des chambres disciplinaires ordinales et que la liberté d'adhésion associative soit appliquée aux ordres professionnels.

Nous sommes à votre disposition pour venir vous apporter éléments de preuves, informations complémentaires et être auditionnés.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Députés, l'expression de nos respectueuses salutations

Pour le MIOP

Didier LANTZ Président 06 61 44 09 41 Bernard COADOU Secrétaire Général 06 14 55 54 78